

## Attribution de subventions exceptionnelles - Secteur de la Communication

**M. LE MAIRE, Rapporteur :**

### \* Subvention exceptionnelle d'équipement à Radio Campus

Radio Campus est une radio étudiante ayant obtenu une autorisation provisoire d'émettre jusqu'à la fin de l'année universitaire qui vient de s'écouler. Elle a interrompu ses émissions pendant l'été et reprendra l'antenne en novembre.

Sur avis favorable de la Commission Information-Communication, il est proposé que la Ville de Besançon aide cette radio à redémarrer ses émissions pour la rentrée universitaire en lui versant une subvention exceptionnelle d'équipement de 25 000 F.

En cas d'accord, la dépense sera prélevée sur la ligne 92.21.6572.00300 qui sera abondée par un transfert de crédit de 25 000 F pris sur la ligne 92.022.6533.20000.

### \* Subvention exceptionnelle à l'Amicale Cycliste Bisontine

En 1997 et 1998, l'Amicale Cycliste Bisontine s'est illustrée en obtenant un titre de Champion de France de Division Nationale 3.

Compte tenu des excellents résultats sportifs du club et du travail de formation réalisé au cours des saisons 1997 et 1998, la Ville de Besançon souhaite encourager l'AMCB à poursuivre ses efforts sur la prochaine saison pour une accession en DN 2 et propose après avis favorable de la Commission Information-Communication de lui verser une aide financière exceptionnelle de 20 000 F.

En cas d'accord, la dépense sera prélevée sur la ligne 92.21.6574.00300 qui sera abondée par un transfert de crédit de 20 000 F pris sur le compte des dépenses imprévues, chapitre 940.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions.

«M. POMEZ : Concernant la subvention à Radio Campus qui est une très bonne chose, je voulais juste préciser que cette radio à destination des étudiants qui est une initiative très pertinente n'a pu avoir l'an passé qu'une autorisation provisoire d'émettre, c'est-à-dire que le CSA est intervenu et l'a arrêtée. Nous repartons à partir du 27 novembre sur une nouvelle autorisation provisoire qui me fait soucier car c'est aussi sur une fréquence qu'on appelle «des radios en provisoire». J'aimerais m'adresser à M. et Mme les Députés afin qu'on puisse intervenir pour qu'il n'y ait pas à la fin de l'année une mauvaise nouvelle de la part du CSA pour cette radio où on a investi de l'argent public et que l'on a soutenue. Le CSA a donné son avis sur Couleur 3 ou d'autres, j'aimerais bien que sur une initiative comme Radio Campus, on puisse avoir quelque chose de stable ou qui puisse être suivi.

M. FOUSSERET : Nous sommes déjà intervenus».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.

*Récépissé préfectoral du 9 novembre 1998.*